

Avis public

Découpage du territoire de la Commission scolaire des Phares en cinq districts

L'adoption du projet de loi 40, par l'Assemblée nationale du Québec, le 8 février 2020, vient modifier la *Loi sur l'instruction publique* et prévoit les différentes étapes de désignation des membres des premiers conseils d'administration des « centres de services scolaires », lesquels seront en vigueur le 15 juin 2020.

En conséquence, **AVIS EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ** :

- Que la Commission scolaire des Phares a procédé au découpage de son territoire en cinq districts;
- Qu'au moins une école est située dans chacun des districts;
- Que dans la mesure du possible, elle a favorisé une répartition équitable du nombre d'élèves dans chacun des districts;
- Que chaque district est décrit par la liste des établissements d'enseignement qui y sont situés (ci-dessous);
- Que la directrice générale a consulté le comité de parents concernant le découpage des districts;
- Que la directrice générale a informé le comité de parents du découpage des districts et a rendu l'information disponible sur le site web du futur « centre de services scolaire ».

CHACUN DES CINQ DISTRICTS EST AINSI CONSTITUÉ :

District 1	*	District 2	*	District 3	*
Alizés	292	Bois-et-Marées	206	Aquarelle	387
Cheminots	247	Des Sources	274	Beaux-Séjours	373
Mistral	738	Grand-Pavois	604	Élisabeth-Turgeon	559
Norjoli	263	Hauts-Plateaux	221	Estran	327
Portage	126	Lévesque	60	Rocher-D'Auteuil	310
CFPMM ¹		Rose-des-Vents	338		
CFAMM ¹		Sainte-Luce	24		
TOTAL	1666		1727		1956

District 4	*	District 5	*
Boijoli	128	Paul-Hubert	1462
Colombe	26	Saint-Jean	378
Écho-des-Montagnes/ Lavoie	170	Langevin	468
Merisiers	293	CFRN – FGA ¹	
Mont-Saint-Louis	298	CFRN – FP ¹	
Saint-Rosaire	85		
TOTAL	1000		2308

*Nombre d'élèves au 30 septembre 2019.

¹ Aucun nombre pour les centres de formation, car ils n'ont pas de représentant au comité de parents.

DONNÉ À RIMOUSKI, LE 5 MARS 2020

MADELINE DUGAS, DIRECTRICE GÉNÉRALE